

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2009

Le douze janvier deux mil neuf, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

Etaient présents : Mmes BURET, BURRIAT, CASSAGNE, COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN, SCOLARI;
MM. BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, MIRALLES PERRET, PERRIN, ROUDET, ROUGEMONT, SCHNEIDER, TROUILLOUD.

Etaient absents : Madame Isabelle RONDELET donne pouvoir à Madame MARRANT Myriam

Secrétaire de séance : Monsieur ROUDET Bruno

01/2009

PORTAGE FONCIER DE L'ACQUISITION DU BIEN BERTHET COMPLEMENT DES DELIBERATIONS N°93/2008 ET N°124/200 8

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°93/200 8 prise en Conseil Municipal le 08 septembre 2008 d'acquérir le bien appartenant à Monsieur Daniel Berthet situé Route de Voiron (RD 520) dont la description est la suivante : une propriété bâtie référencée au cadastre par les parcelles C 404, C 406, C 698 et C 699 pour une superficie totale de 710m² au sol, comprenant une maison à usage d'habitation d'une surface utile de 300m² et d'un terrain clos en nature de jardin et de cour sur l'arrière d'une surface de 500m² environ, le tout contre la somme de 350.000 Euros.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°124/20 08 prise à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 04 décembre 2008 quant au choix de saisir la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais afin qu'elle réalise pour le compte de la commune le portage foncier du bien appartenant à Monsieur Daniel Berthet.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de préciser le type de portage foncier qu'il conviendra de mettre en œuvre, et notamment sa durée et sa finalité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'opter pour le portage foncier en faveur du développement de l'habitat social sur une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,
Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter le réaménagement urbain du centre village,
Considérant que le portage foncier permet de faciliter l'acquisition du bien Berthet d'un point de financier,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- Monsieur le Maire est chargé de saisir la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, au nom de la commune, afin de demander le portage foncier quant à l'acquisition de la propriété de Monsieur Daniel Berthet au prix de 350.000€.
- Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte ou document afférant à ce portage foncier.

2/2009

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DENEIGEMENT DES VOIRIES DES ZONE D'ACTIVITES
--

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée le projet de renouvellement de la convention établie par la Communauté d'Agglomération du pays Voironnais concernant le déneigement des voiries des parcs d'activités.

Il s'agit de confier à la commune de St Etienne de Crossey le déneigement de la voirie de la Zone d'activités de la Barrière.

La commune est chargée d'établir un bilan d'intervention pour le 15 du mois de juin de chaque année, permettant ainsi la facturation du service rendu.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la nouvelle convention.

Après discussion et délibération,

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette convention.

3/2009

ENGAGEMENT DE DEPENSES Renforcement réseau E.R Rue des Tilleuls
--

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales, jusqu'à l'adoption du budget primitif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, le Maire peut « engager, liquider et mandater » des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice de l'année n-1 déduction faite des dépenses des chapitres 16 et 18. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de renforcer le réseau électrique basse tension de la rue des Tilleuls.

Le devis ERDF, relatif à ces travaux s'élève à 62593,70 € Toutes Taxes Comprises.

Il convient d'autoriser monsieur le Maire à engager cette somme avant le vote du budget 2009, afin de pouvoir liquider et mandater la facture relative à cet investissement d'une valeur arrondie Toutes Taxes Comprises à 62 594 € TTC.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité, et après avoir vérifié que cette somme ne dépasse pas le quart des crédits ouverts en investissement sur l'exercice 2008,

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux, à engager la somme de ces travaux à l'article 2315 immobilisations corporelles en cours « Installation matériel et outillage techniques » et s'engage à inscrire ces crédits au budget primitif 2009 M14 de ce même article.

4/2009

ELECTRIFICATION RURALE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE
--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le problème d'alimentation électrique généré par une demande de ticket jaune faite par les Établissements CONDI RHONES ALPES auprès de ERDF.

En effet ERDF devait raccorder CONDI RHONE ALPES sur le poste de transformation "Les Vachones", mais la puissance demandée de 90 KVA par cet établissement ne permet pas le raccordement sur le poste "Les Vachones" qui est déjà presque à saturation.

Donc pour permettre de raccorder cet établissement, ERDF va créer un poste de transformation qui sera implanté rue des Tilleuls.

Cela permettra de raccorder cet établissement et de renforcer le réseau existant du secteur par un départ basse tension afin de soulager le poste "Les Vachones".

Ces travaux sont à la charge de la commune.

Ils seront réalisés par ERDF, pour un montant HT de 52 335.87 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour faire face à cette dépense imprévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite les services du Conseil Général afin d'obtenir une subvention pour le financement de cette opération.

5/2009

TAUX APPLICABLE AU CALCUL DE L'INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR PRINCIPAL
--

Monsieur le Maire, fait part au Conseil Municipal, qu'il convient de fixer le taux pour l'indemnité de conseil du Trésorier Principal. Il rappelle que le taux actuel est de 100 %. En conservant ce taux l'indemnité 2008 s'élèverait à 571 euros brut. Il propose de maintenir le taux de 100% étant donné les bonnes relations que la commune entretient avec Monsieur le Trésorier Principal de Voiron.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal : accepte par 10 voix pour, 7 contre et 2 abstentions, d'appliquer le taux de 100 %.

6/2009

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LA CRECHE « LES ZEBULONS »

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de la présidente de la Crèche « Les Zébulons » Qui demande si la municipalité peut procéder au versement anticipé d'une partie de la subvention qui sera allouée à la crèche lors du budget primitif 2009. En effet cette association est depuis fin décembre dans l'attente de versements de la Caisse d'Allocation Familiale de Grenoble. Ces encaissements risquent d'être effectifs que début mars 2009, or l'association se doit de payer son personnel avant cette date. Aussi un versement anticipé de l'ordre de 10000 € correspondant à une partie de la subvention 2009 leur permettrait d'éviter un problème de trésorerie. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à liquider et mandater cette avance en attendant de voter le montant définitif de la subvention qui sera allouée à la crèche fin mars.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide, d'allouer une avance de 10 000 € avant le vote du budget primitif 2009 sur la subvention qui sera allouée en 2009 à l'association « crèche les zébulons ».

COMMISSIONS

Finances

Monsieur TROUILLOUD Adjoint aux finances informe le conseil municipal que la prochaine réunion de travail du 27 janvier sera une préparation du budget

Travaux

Monsieur BOIZARD Adjoint aux travaux indique que l'entreprise technique et sol va intervenir au gymnase pour le sol. Qu'un abri bus est construit aux Reynauds. En ce qui concerne la Passerelle prévue au pont des Reynauds, le montant des travaux atteint 100000€ la participation financière sous forme de convention payée par le conseil général est de 30 000€. Ces travaux ne seront pas effectués pour le moment.

Vie du village et actions culturelles

Mme Marie-Blanche MONTEREMAL indique la raison du retard pour les échos de Crossey.

Scolaire et Solidarité Inter-génération

Mme PEYLIN remercie le service technique pour être aller à St Priest chercher les colis et précise qu'ils ont été distribués par les élus. Elle demande au conseil municipal de venir aider pour le repas des anciens dimanche prochain.

Il précise qu'un livre de recettes va être fait par l'ADAYG suite à la soirée de rencontre

Intercommunalité

Monsieur le Maire fait lecture du budget de fonctionnement de la CAPV.

Le Maire clôt la séance à 23 heures.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 9 Février 2009 à 20 h 30.